

CAPPEI — VAEP

Conseils aux candidats inscrits au CAPPEI par la VAEP

Cadre réglementaire

- Décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ;
- arrêté du 10-2-2017 modifié ;
- Décret du 21-12-2020
- Arrêté du 21-12-2020
- Circulaire du 12-2-2021

Le dossier professionnel

[...] L'objectif de ce dossier est de **mettre en valeur des connaissances, des aptitudes et des compétences** qui ont été développées au fil de l'expérience professionnelle, sociale et personnelle du candidat. **Les activités présentées doivent mettre en exergue les compétences acquises en lien avec le référentiel des compétences** spécifiques d'un enseignant spécialisé (annexe I).

Le jury appréhendera la **réalité des activités**, leur champ d'intervention, les **initiatives** prises par le candidat, les **difficultés** rencontrées et les **leviers** utilisés pour les dépasser, leur **dimension inclusive**.

Le candidat doit **présenter et analyser** au maximum trois activités significatives mises en œuvre dans les domaines de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Les activités seront détaillées en suivant un plan logique et cohérent. [...]

Présentation devant le jury

[...] Lors de l'entretien, le candidat **témoignera de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves** dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, de **sa capacité à prendre en compte les besoins des élèves** dans sa pratique professionnelle et **son rôle de personne-ressource**.

Les travaux du jury

Lecture du livret 2

Les membres du jury prendront connaissance du livret 2 et l'évalueront au regard des 3 compétences d'un enseignant spécialisé :

1. *Le professeur spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive.*
2. *Le professeur spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire.*
3. *Le professeur spécialisé exerce une fonction de personne—ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.*

Cela suscitera des questions de leur part qu'ils recenseront en vue de préparer votre audition lors de la présentation orale et de l'entretien qui s'ensuivra. Les membres du jury auront pu déterminer **des**

connaissances, des aptitudes et des compétences qui auront été développées au fil de votre expérience professionnelle, celles qu'il s'agira de préciser et d'autres que les actions présentées ne permettent pas d'évaluer.

La présentation orale

Certaines questions trouveront des réponses lors de votre présentation orale de 15 minutes. Cela éludera certaines questions ou les fera évoluer en vue d'obtenir des précisions aux réponses apportées. De nouvelles pourront également être ressenties comme nécessaires à ce moment-là.

L'entretien

Lors de l'entretien de 45 minutes, les membres du jury vous poseront les questions restées sans réponses à l'issue de la lecture du livret 2 et de la présentation orale.

Cela permettra de déterminer un niveau de maîtrise de chacune des trois compétences et ainsi de statuer sur la validation du CAPPEI lors du débat argumenté qui suivra votre entretien.

Conseils en vue de la préparation de la présentation et de l'entretien

Voici trois conseils simples, mais essentiels pour préparer votre prestation :

1. Inutile de reprendre oralement le contenu de votre livret, car le jury l'a lu. Au contraire, prévoyez des éléments complémentaires qui pourront répondre aux questions que se posent les membres du jury. Pour ce faire, parcourez votre livret au regard du **référentiel** qui suit cette liste et déterminez ainsi les propos que vous pourriez exposer, car absents ou insuffisamment détaillés dans le livret.
2. Préparez-vous à pouvoir répondre aux questions portant sur des sujets non traités dans le livret et que vous ne prévoyez pas d'aborder lors de votre présentation orale.
3. Répondez aux questions de manière synthétique, une minute trente étant un maximum à ne pas dépasser. Si le jury souhaite obtenir d'autres précisions, il vous questionnera afin de les obtenir, dans l'idée de vous permettre d'explicitier vos connaissances, aptitudes et compétences.

Référentiel	Connaissances, aptitudes et compétences en lien avec le référentiel spécifique	Observables (actions décrites dans le dossier ou prestation orale durant l'entretien)
<p>L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des éléments du cadre législatif et réglementaire • Connaissance des acteurs et des principaux partenaires de l'École inclusive. • Connaissance des personnels de l'Éducation Nationale et des partenaires qui interviennent ou contribuent au fonctionnement du dispositif ou de la classe • Actions pédagogiques coordonnées qui prennent appui sur la dimension collaborative. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les procédures d'orientation et d'affectation des élèves sont connues. • Les textes institutionnels de référence et leurs implications dans le fonctionnement de la classe ou du dispositif sont connus. • Les acteurs et leur rôle dans le parcours scolaire de l'élève et dans le fonctionnement de la classe ou du dispositif sont connus. • L'exercice inclusif des missions du professeur est connu <ul style="list-style-type: none"> ○ Co-intervention ○ Coopération avec d'autres professeurs ○ Coordination des actions en direction des élèves
<p>L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actions pédagogiques outillées visant l'accessibilité des apprentissages (évaluation des besoins, mise en œuvre de projets individualisés, adaptation des supports et des stratégies d'apprentissage) • Actions pédagogiques coordonnées • Mise en relation de l'analyse de la pratique professionnelle avec des apports théoriques (didactique et pédagogique) et les textes officiels en vigueur • Mise en relation des pratiques pédagogiques et des réussites/difficultés constatées chez les élèves. 	<p>Les caractéristiques des élèves à besoins éducatifs particuliers sont explicitées en termes d'implications sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les tâches et exigences générales, • Les relations avec autrui • La mobilité et la manipulation • L'entretien personnel • La communication • Les tâches et exigences en relation avec la scolarité <p>Les actions pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découlent de stratégies d'apprentissages explicites • Décrivent et prennent en compte l'anticipation des difficultés • Font apparaître des compensations ou des adaptations • Décrivent des procédures d'évaluation adaptées • Contribuent aux projets individualisés des élèves • Énoncent l'exercice réalisé ou possible d'un enseignement

		<p>cordonné avec d'autres professeurs</p> <p>Le candidat est capable d'énoncer une analyse critique de son action pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éléments positifs • Éléments perfectibles • Éléments inopérants • Améliorations possibles
<p>L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation des enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive. • Pertinence du choix des activités proposées au regard de l'expérience 	<p>Les actions décrites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondent aux attentes du développement de l'École inclusive • Décrivent des coopérations possibles ou réalisées avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive : <ul style="list-style-type: none"> ○ conseils ○ sensibilisation, ○ information ○ actions de formation ○ modalités de co-intervention ○ actions de prévention • Décrivent les relations professionnelles avec les familles <p>Le candidat est capable d'énoncer une analyse critique de l'action décrite</p>